

Marque ou signe invoqué dans la procédure d'opposition: Marque verbale espagnole «MUSTEK» (n° 1550684), pour des produits relevant de la classe 9.

Décision de la division d'opposition: A fait droit à l'opposition.

Décision de la chambre de recours: A déclaré le recours irrecevable au motif que la requérante n'a pas déposé le mémoire exposant les motifs du recours dans le délai de quatre mois prévu à l'article 59 du règlement (CE) n° 40/94 sur la marque communautaire.

Moyens du recours: Violation des droits de la défense et interprétation erronée de l'article 59 du règlement (CE) n° 40/94 sur la marque communautaire.

Radiation de l'affaire T-453/04 ⁽¹⁾

(2005/C 182/84)

(Langue de procédure: le hongrois)

Par ordonnance du 27 mai 2005, le président de la troisième chambre du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-453/04, Péter Lesetár contre Commission des Communautés européennes.

_____ ⁽¹⁾ JO C 57 du 5.3.2005

Radiation de l'affaire T-14/05 ⁽¹⁾

(2005/C 182/85)

(Langue de procédure: l'italien)

Par ordonnance du 25 mai 2005, le président de la quatrième chambre du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-14/05, République italienne contre Commission des Communautés européennes.

_____ ⁽¹⁾ JO C 69 du 19.3.2005

Radiation de l'affaire T-347/04 ⁽¹⁾

(2005/C 182/83)

(Langue de procédure: le français)

Par ordonnance du 24 mai 2005, le président de la troisième chambre du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation de l'affaire T-347/04, Pascal Millot contre Commission des Communautés européennes.

_____ ⁽¹⁾ JO C 262 du 23.10.2004

Radiation partielle de l'affaire T-122/05 ⁽¹⁾

(2005/C 182/86)

(Langue de procédure: l'allemand)

Par ordonnance du 24 mai 2005, le président de la première chambre du Tribunal de première instance des Communautés européennes a prononcé la radiation du nom de la partie requérante Marenzi Privatstiftung de la liste des noms des requérantes dans l'affaire T-122/05, Benkö et autres contre Commission des Communautés européennes.

_____ ⁽¹⁾ Non encore publiée au JO